

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 17 (1944)

Heft: 7-8

Artikel: Concours pour la construction d'habitations rurales, Genève

Autor: Dérobert, E. / Berthoud, H. / Gilliard, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-122299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS

pour la construction d'habitations rurales

GENÈVE

R A P P O R T D U J U R Y

Le jury, composé de MM. Eugène Dérobert, Dr ès sc. éc., président de la classe d'agriculture de la Société des arts ; Henri Berthoud, ingénieur rural, chef du service de l'agriculture ; Frédéric Gilliard, architecte à Lausanne ; Frédéric Mezger, architecte à Genève ; Albert Rossire, architecte à Genève, s'est réuni sous la présidence de M. Eug. Dérobert, les jeudi 25, vendredi 26, mardi 30 mai et jeudi 1er juin 1944. Assistaient également aux réunions MM. René Turrettini et Antoine Leclerc, jurés suppléants. M. Leclerc fut chargé de remplacer lors de deux séances M. Gilliard, empêché.

Le jury prend acte de l'envoi de vingt-huit projets, tous déposés à l'Athénée dans le délai prévu.

Le président avise le jury que la date du 30 avril, prévue pour le dépôt des projets, coïncidant avec un dimanche, il décida de la reporter, selon l'usage, au lundi 1er mai, à 18 h.

La liste des projets s'établit comme suit :

No 1. « Campagnard ».	» 15. « Cincinnatus ».
» 2. « Jacky ».	» 16. « Terre ».
» 3. « Le Foyer ».	» 17. « Nouveaux champs ».
» 4. « Toussoula Min ».	» 18. « Grain d'orge ».
» 5. « Campagne I ».	» 19. « Tsi-No ».
» 6. « Rhône ».	» 20. « Terra ».
» 7. « Radis ».	» 21. « Agri ».
» 8. « Éléments préfabriqués ».	» 22. « Romarin ».
» 9. « Utilitaire ».	» 23. « Regain ».
» 10. « Fossoir ».	» 24. « Soya ».
» 11. « Campagne II ».	» 25. « Safigny ».
» 12. « Les Armaillis ».	» 26. « Home ».
» 13. « Été ».	» 27. « Terroir ».
» 14. « Parchet 44 ».	» 28. « Campagne III ».

Le jury désigne MM. Ratton et Nicolet, employés du Département de l'inférieur et de l'agriculture, pour examiner si toutes les pièces fournies par les concurrents sont conformes au programme et exercer le contrôle des cubes et des diverses dispositions.

Le résultat de cet examen a été consigné dans un procès-verbal remis au jury.

Avant de passer à l'examen des projets, le jury étudie les dispositions de la loi genevoise sur les constructions et installations diverses du 27 avril 1940, traitant du rapport du bâtiment avec les limites de propriétés.

Considérant qu'il s'agit en l'occurrence d'un concours d'idées ayant pour but d'apporter des solutions originales au problème du logement des ouvriers agricoles, valables d'une manière générale pour l'ensemble du canton de Genève ;

que la mise à disposition d'une parcelle sur la commune de Safigny n'avait pour but que de permettre aux concurrents de bien préciser leur pensée en donnant au concours une **base supposée** ;

que ces dispositions de la loi — importantes pour une exécution, laquelle n'est pas envisagée pour le concours — pourront être satisfaites lors d'une réalisation sur une parcelle choisie dans ce but ;

le jury décide que les dites dispositions ne seront pas tenues comme conditions impératives du programme.

Le programme indique à l'article 2 que le concours comporte deux catégories de projets :

- l'étude de maison familiale ;
- l'étude de maison commune ou foyers pour ouvriers agricoles.

L'article 17 précise que les projets seront classés et primés par catégorie.

Se conformant à ces indications, le jury procède à l'examen et au jugement, dans l'ordre suivant :

a) Maison familiale.

Vingt-sept projets restent en présence, le projet No 12, « Armaillis », devant être exclu conformément à l'article 12 du règlement, l'auteur ayant présenté deux variantes.

Après examen détaillé de tous les projets, le jury décide d'éliminer du jugement les projets qui témoignent d'une incompréhension du problème du logement et de la disposition des dépendances.

Sont ainsi éliminés les projets Nos : 3, 4, 5, 7, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 26, 28.

Restent en présence neuf projets, soit les Nos 1, 2, 6, 8, 11, 15, 21, 23 et 27.

Le jury procède à un nouveau tour d'élimination et écarte les projets suivants qui, tout en témoignant d'une meilleure compréhension du sujet, présentent cependant certaines lacunes et défauts importants.

Cinq projets sont écartés ; ce sont les Nos 2, 6, 8, 15 et 21. Le jury passe encore une fois en revue tous les projets éliminés.

Il procède alors au classement des projets restés en présence dans l'ordre suivant :

- No 27. « Terroir ».
- No 11. « Campagne II ».
- No 23. « Regain ».
- No 1. « Campagnard ».

Conformément au règlement, le jury décerne trois prix :

- No 27. « Terroir », 1^{er} prix : Fr. 800.—.
No 11. « Campagne II », 2^{me} prix : Fr. 600.—.
No 23. « Regain », 3^{me} prix : Fr. 400.—.

Après avoir signé son verdict, le jury procède à l'ouverture des plis :

- No 27. Projet « Terroir », auteur, A. Hœchel ; collaborateur : Treille.
No 11. Projet « Campagne II », auteurs Rob. Pittet et Marcel Bertola.
No 23. Projet « Regain », auteur Georges Brera.

Considérations générales.

Le jury déplore que sur vingt-huit projets présentés, un seul concurrent ait réussi à résoudre le problème simple du logement d'un ouvrier de campagne.

b) Maison commune.

Les projets présentés sont admis, conformément aux « principes de la S. I. A. pour les concours d'architecture ».

Le jury procède à un premier tour d'examen des plans et décide de n'écartier aucun projet comme manifestement insuffisant.

Après examen détaillé de tous les projets, le jury procède à un deuxième tour et décide d'exclure de la répartition des prix dix-huit projets qui dénotent une insuffisance d'adaptation au problème posé ou qui présentent de réels défauts dans les relations fonctionnelles des différentes parties du plan.

Sont ainsi éliminés les projets Nos 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 24, 25, 26.

Il reste en présence dix projets, soit les Nos 1, 2, 8, 14, 17, 21, 22, 23, 27 et 28.

Au troisième tour d'élimination, le jury écarte cinq autres projets qui, tout en faisant preuve d'une étude plus serrée ou de qualités architecturales indéniables, révèlent cependant certains défauts ou lacunes importants dans la composition.

Sont écartés les Nos 14, 17, 21, 22 et 27.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS FAMILIALES A LA CAMPAGNE

1er prix : Projet « Terroir », M. A. HOECHEL, collaborateur TREILLE

JUGEMENT DU JURY

Projet très bien adapté.

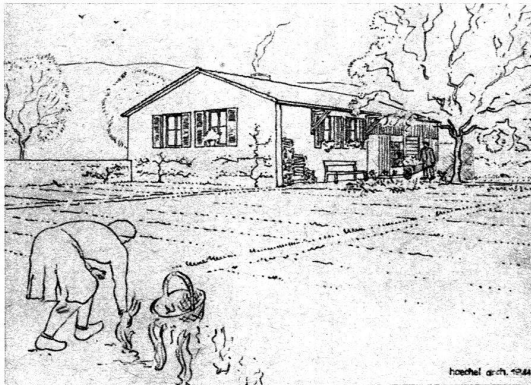
Bonne distribution et séparation du logement et des dépendances agricoles. La partie réservée à la cuisine est quelque peu exiguë.

L'accès aux chambres, par un tambour central, est très heureux.

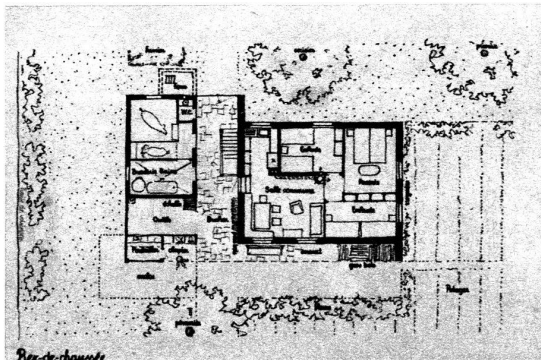
La traversée du passage couvert pour accéder aux bains n'est pas satisfaisante.

L'orientation nord-ouest d'une chambre d'enfants est critiquable.

Le cube de la construction est très avantageux. L'expression architecturale est excellente.

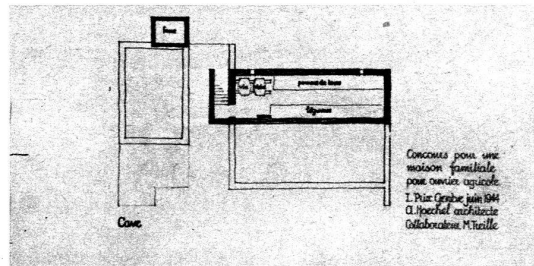


Perspective.



Rez-de-chaussée.

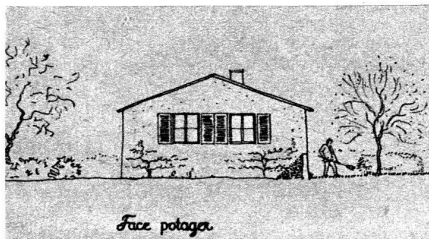
Echelle 1 : 400.



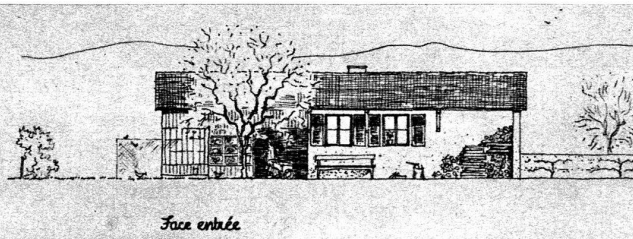
Cave.

Echelle 1 : 300.

CONCOURS POUR UNE
MAISON FAMILIALE
POUR CULTURE AGRICOLE
1. Prix Gréber juin 1944
Cl. Hoehel architecte
Collaborateur M. Treille

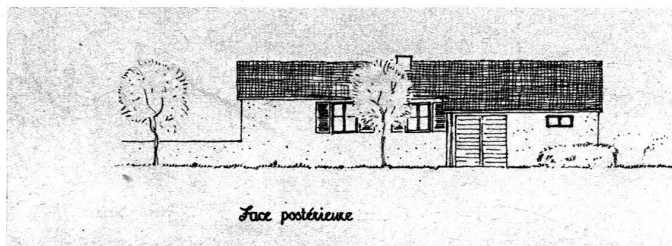


Face potager.



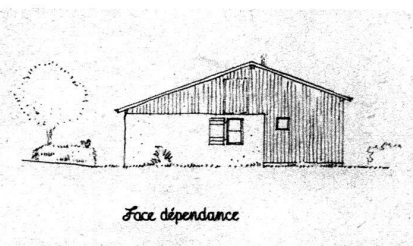
Echelle 1 : 300.

Face entrée.



Face postérieure.

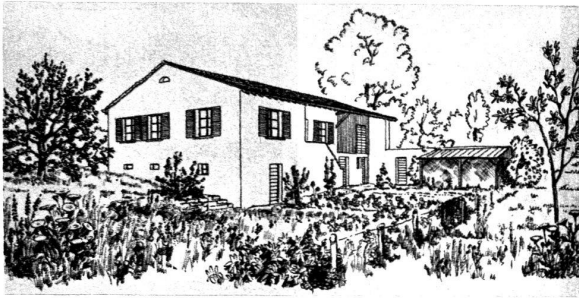
Echelle 1 : 300.



Face dépendance.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS FAMILIALES A LA CAMPAGNE

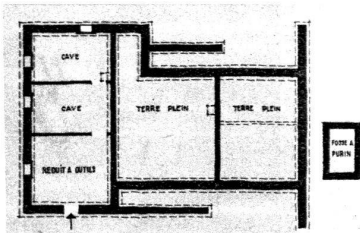
2^{me} prix : Projet « Campagne II », MM. Rob. PITTET et Marcel BERTOLA



Perspective.

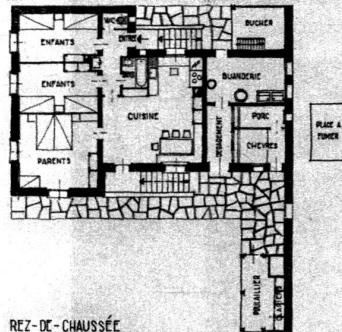
JUGEMENT DU JURY

Bonne adaptation du bâtiment à sa destination.
 Excellente distribution du logement, cependant sa surélévation n'est pas favorable. La disposition adoptée entraîne la création de deux escaliers, ce qui est mal commode et coûteux.
 Bonne disposition des pièces et bonne orientation.
 L'accès de la chambre des parents par la cuisine n'est pas heureux.
 Les dépendances rurales sont réalisées d'une façon pratique.
 L'orientation générale est satisfaisante.
 Le cube de la construction est très élevé.
 L'architecture est bien adaptée à la région.



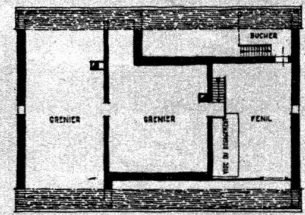
SOUS-SOL

Sous-sol.



REZ-DE-CHAUSSEE

Rez-de-chaussée.



COMBLES

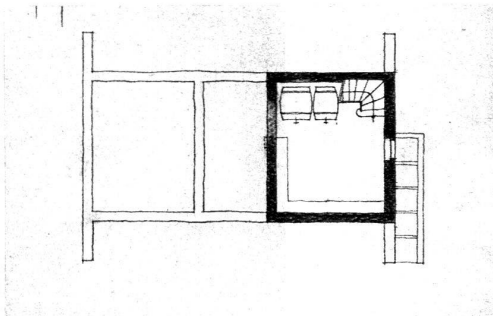
Combles.

Echelle 1 : 400.

3^{me} prix : Projet « Regain », M. Georges BRERA

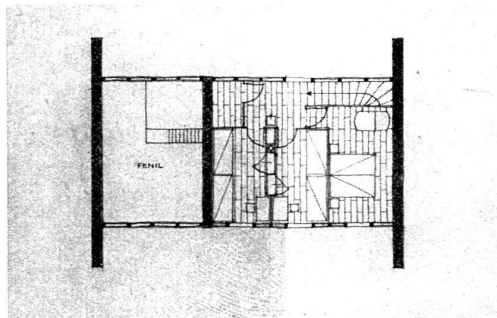
JUGEMENT DU JURY

Bonne adaptation du projet à sa destination.
 La distribution du logement est excellente, cependant sa conception sur deux étages augmente le travail de la ménagère et n'est pas recommandable.
 L'emplacement de la buanderie, des bains et des W.-C. est bon.
 Les dépendances rurales sont bien orientées, mais un peu exigües. Le réduit à outils fait défaut.
 L'accès du fenil est difficile.
 L'orientation de tous les locaux est satisfaisante.
 Le cube de la construction est très élevé.
 L'expression architecturale est bonne.



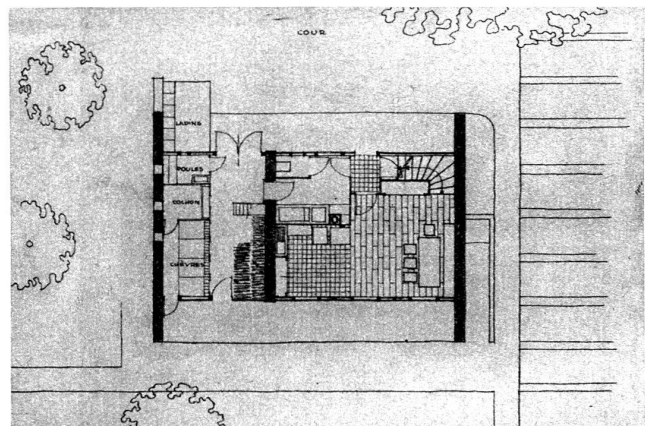
Sous-sol.

Echelle 1 : 300.



1^{er} étage.

Echelle 1 : 300.



Rez-de-chaussée.

Echelle 1 : 300.

Avant de procéder au classement définitif, le jury passe encore une fois en revue tous les projets éliminés. Il classe les cinq projets restés en présence dans l'ordre suivant :

- No 1. « Campagnard ».
- No 23. « Regain ».
- No 28. « Campagne III ».
- No 8. « Éléments préfabriqués ».
- No 2. « Jacky ».

Ces projets donnent lieu aux observations suivantes :

Projet No 1. « Campagnard ». (Voir page 100.)

- I. L'implantation des bâtiments est heureuse quant à leur orientation.
La composition du plan est excellente dans l'ensemble ; la séparation des dortoirs pour ouvriers et ouvrières saisonniers (logés dans un bâtiment indépendant) et des chambres pour ouvriers et ouvrières permanents, qui sont groupés dans le même bâtiment que les services généraux, est très satisfaisante. Elle permet de fermer complètement le bâtiment des dortoirs pendant l'hiver.
- II. Les proportions du réfectoire sont agréables, mais les salles de lecture et de jeu sont un peu trop développées.
Bonnes relations fonctionnelles entre le réfectoire, la cuisine et les services, qui sont judicieusement distribués. Les séparations vitrées entre la cuisine d'une part et la préparation et laverie d'autre part sont superflues et gênantes pour l'éclairage de la cuisine.
Le logement du gérant est très bien placé, et sa distribution est bonne.
L'emplacement des douches est convenable, mais leur disposition ne convient pas tout à fait pour l'usage demandé (voir remarques générales). Les locaux de service sont bien répartis, mais un peu exigus en ce qui concerne les caves et dépôts à l'usage d'un réfectoire pour une centaine d'ouvriers.
- III. De façon générale, le projet est bien adapté à sa destination spéciale ; le cube des constructions est avantageux. L'expression architecturale est bonne, sans être toutefois parfaitement adaptée au pays, en particulier en ce qui concerne les toitures.

Projet No 23. « Regain ». (Voir page 101.)

- I. Excellente implantation du bâtiment. Bon accès par le nord de la parcelle, cependant celui par la route du bas est sacrifié par suite de l'implantation des maisons familiales sur la même feuille. Une partie des chambres du premier étage est orientée au nord-ouest.
- II. Excellente disposition du réfectoire, exagérément agrandi par les salles de jeux et de lecture.
Très bonne disposition de la cuisine et de ses services. Excellentes relations fonctionnelles avec le réfectoire. L'accès des W.-C. par le réfectoire est critiquable.
Le logement du gérant n'est pas très favorable, en promiscuité avec les chambres d'ouvriers permanents. (Voir observations générales en ce qui concerne les douches.)
Excellente distribution des services secondaires de la cuisine au rez-de-chaussée.
- III. Très bonne adaptation du projet à sa destination.
L'économie des moyens de construction est réalisée.
L'aménagement des abords est bien étudié.
Bonne expression architecturale.

Projet No 28. « Campagne III ». (Voir page 102.)

- I. Implantation satisfaisante et très bonne orientation.
- II. Le réfectoire est très satisfaisant.
La cuisine et ses services sont bien placés.
Les relations fonctionnelles sont excellentes. Toutefois, le comptoir devant la laverie est une erreur.
La distribution des dortoirs et des chambres est très bien étudiée. L'emplacement de lavabos dans les chambres n'est pas souhaitable.
Le logement du gérant, au premier étage, est bon ; communication directe avec les services.
Les locaux de service sont satisfaisants et heureusement répartis.
- III. L'adaptation du projet à la destination est réalisée.
L'économie des moyens de construction est judicieuse.
Les abords sont bien étudiés.
L'expression architecturale est satisfaisante.

Projet No 8. « Éléments préfabriqués ».

- I. Implantation et accès satisfaisants. -
Orientation peu favorable.
- II. Bon réfectoire. Mauvaises relations fonctionnelles des services de la cuisine.
La répartition des chambres et des dortoirs sur les mêmes étages est défectueuse. Les dégagements des chambres sont obscurs.
L'emplacement du logement du gérant, au rez-de-chaussée, est bon ; toutefois, l'orientation n'est pas satisfaisante. Le problème des douches n'est pas résolu d'une façon satisfaisante (voir observations générales).
Les locaux de service au sous-sol sont complets, mais quelque peu insuffisants en ce qui concerne les besoins du réfectoire.
- III. Bonne adaptation du projet à sa destination.
L'économie des moyens de construction est réalisée.
L'aménagement des abords est sommaire.
L'expression architecturale est bonne.

Projet No 2. « Jacky ».

- I. L'implantation des bâtiments est satisfaisante, mais sans accès possible par la partie du bas de la parcelle.
L'orientation pourrait être meilleure (ouvertures sur la face nord-est).
La composition générale est bonne, mais la symétrie du bâtiment ne correspond pas au caractère rural désiré.
- II. Le réfectoire et ses liaisons sont bien étudiés. Excellentes relations fonctionnelles.
La répartition des chambres et des dortoirs au rez-de-chaussée et au premier étage est satisfaisante.
Le logement du gérant est bien placé pour la surveillance.
L'entrée par le dégagement des chambres d'employés est toutefois défectueuse.
Le problème des douches n'est pas résolu d'une façon satisfaisante (voir observations générales).
Les locaux de service sont complets.
Les séchoirs, qui étaient compris pour les vêtements d'ouvriers et d'ouvrières ne sont pas à leur place.
- III. L'adaptation du projet à sa destination est réalisée.
L'économie des moyens de construction est également réalisée.
La composition rigide du bâtiment implique des aménagements en verdure.
La composition architecturale manque de caractère rural. Conformément au règlement, le jury donne trois prix :
No 1. « Campagnard », 1^{er} prix : Fr. 1400.—.
No 23. « Regain », 2^{me} prix : Fr. 1000.—.
No 28. « Campagne III », 3^{me} prix : Fr. 800.—.
Le jury procède alors à l'ouverture des plis :
No 1. Projet « Campagnard », auteurs M. et Mme Liv et André Rivoire.
No 23. Projet « Regain », auteur Georges Brera.
No 28. Projet « Campagne III », auteur R. Tschudin.

Considérations générales.

En terminant, le jury constate que les concurrents ont été intéressés par ce problème nouveau pour Genève et se sont attachés à présenter des études soignées et clairement exprimées en général.

Il est heureux d'avoir pu discerner des projets présentant un réel intérêt et qu'il a pu primer.

Il tient toutefois à faire remarquer que le problème n'a pas été suffisamment étudié dans tous ses détails et notamment en ce qui concerne le logement des ouvriers saisonniers et permanents, qui était un des points importants du programme.

A ce point de vue, la séparation des dortoirs pour ouvriers saisonniers, logés dans un bâtiment indépendant et des chambres pour ouvriers permanents, groupés dans le bâtiment des services généraux, est celle qui convient.

D'autre part les concurrents, sauf de très rares exceptions, n'ont pas non plus résolu de façon satisfaisante le problème des douches et de leurs vestiaires. La disposition généralement adoptée est celle qui convient à des équipes sportives, mais non pas à des ouvriers agricoles.

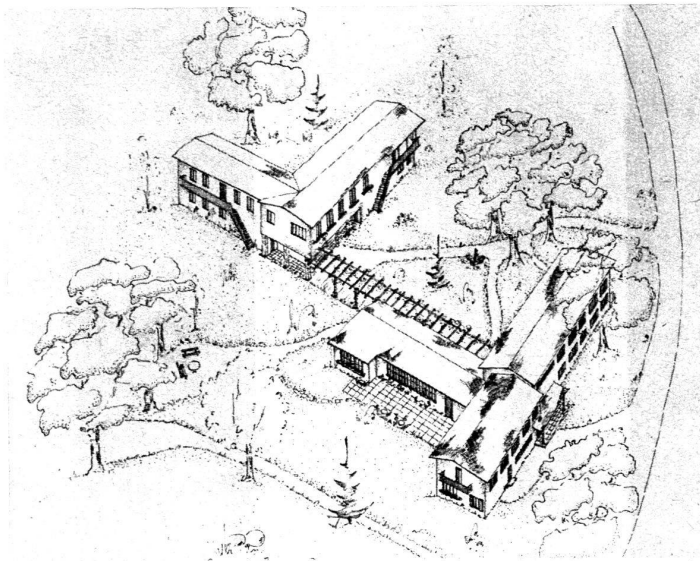
Genève, le 2 juin 1944.

M. E. DÉROBERT.
M. H. BERTHOUD.
M. F. GILLIARD.
M. F. MEZGER.

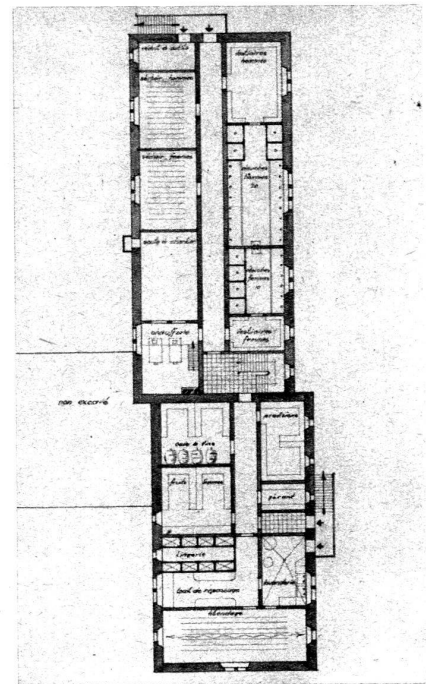
M. A. ROSSIRE.
M. R. TURRETTINI.
M. A. LECLERC.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS COMMUNES A LA CAMPAGNE

1er prix : Projet « Campagnard », M. & Mme Liv et André RIVOIRE

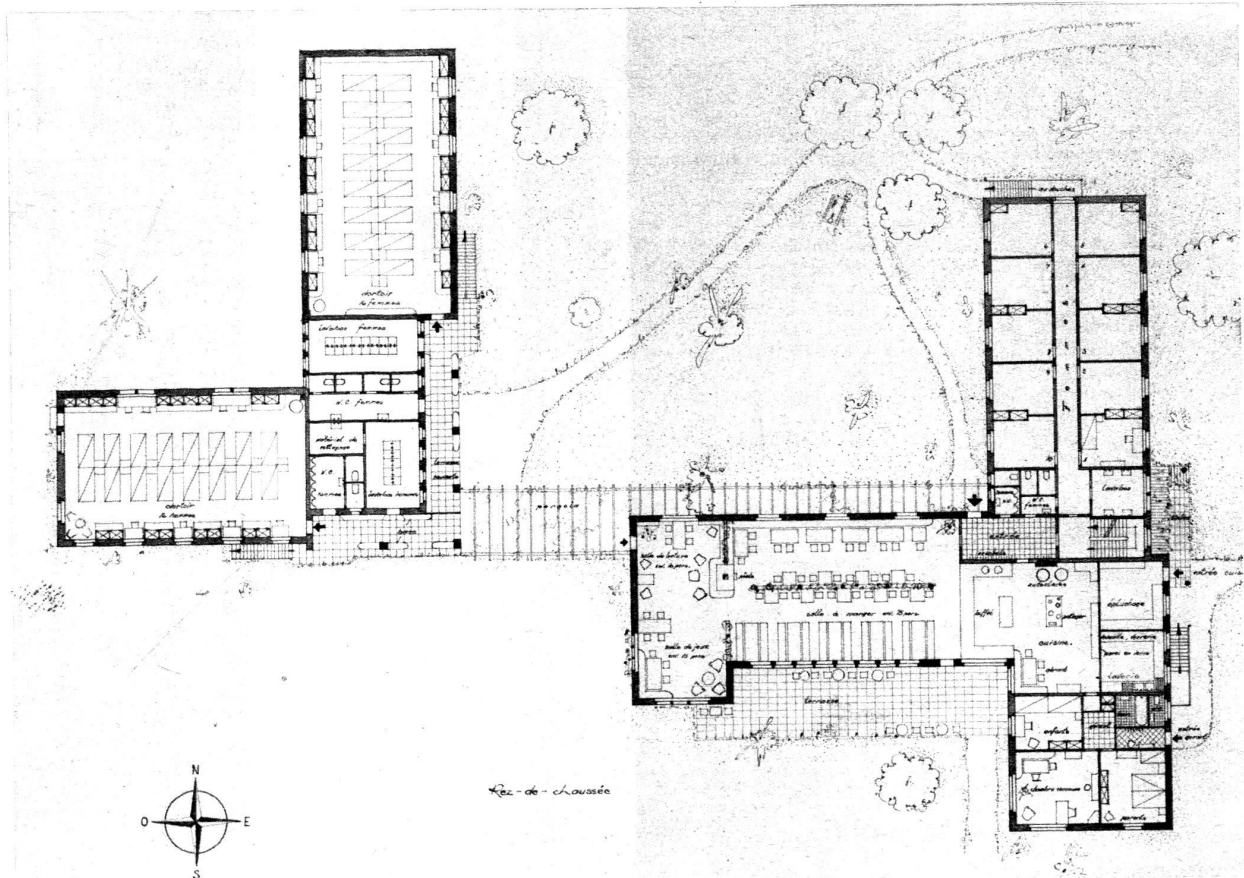


Perspective.



Cave.

Echelle 1 : 400.

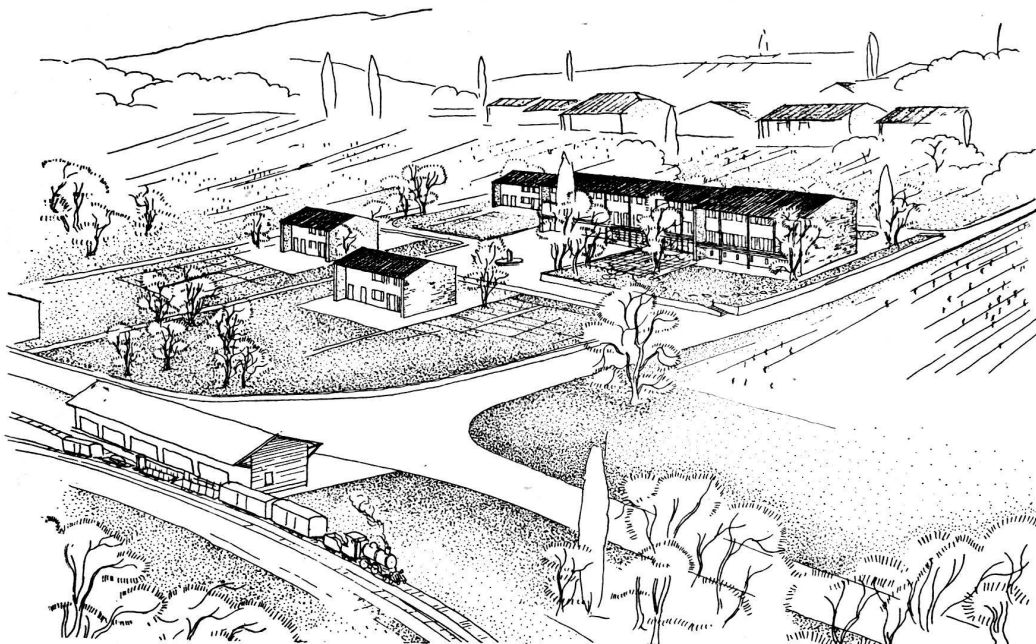


Rez-de-chaussée.

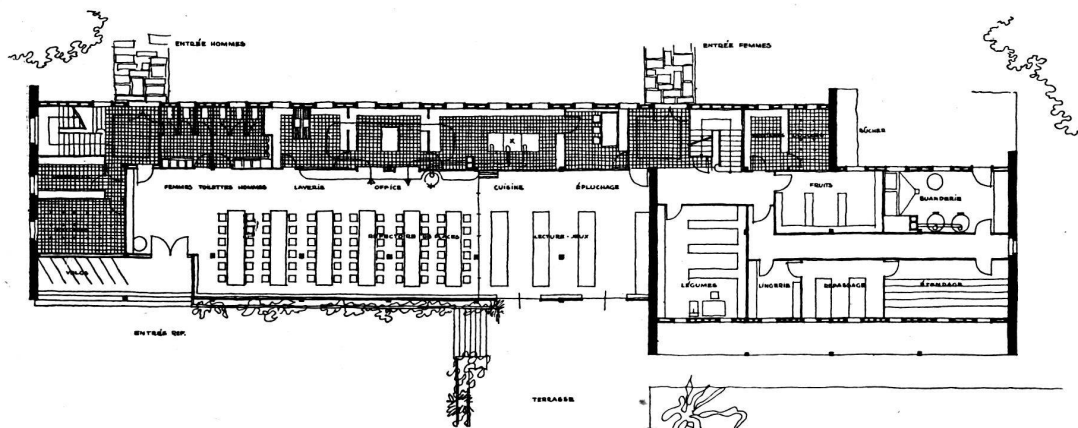
Echelle 1 : 400.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS COMMUNES A LA CAMPAGNE

2^{me} prix : Projet « Regain », M. Georges BRERA

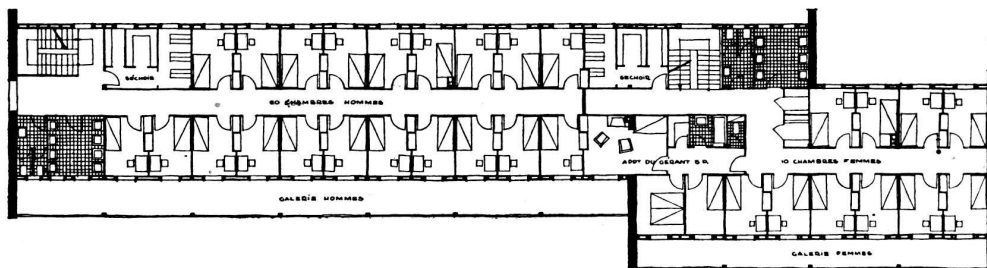


Perspective.



Rez-de-chaussée.

Echelle 1 : 400.

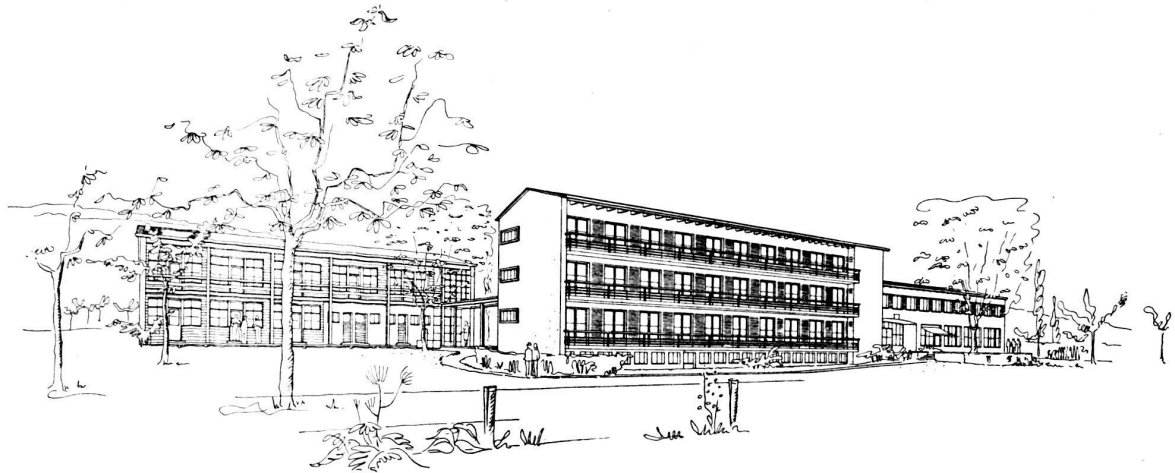


1^{er} étage.

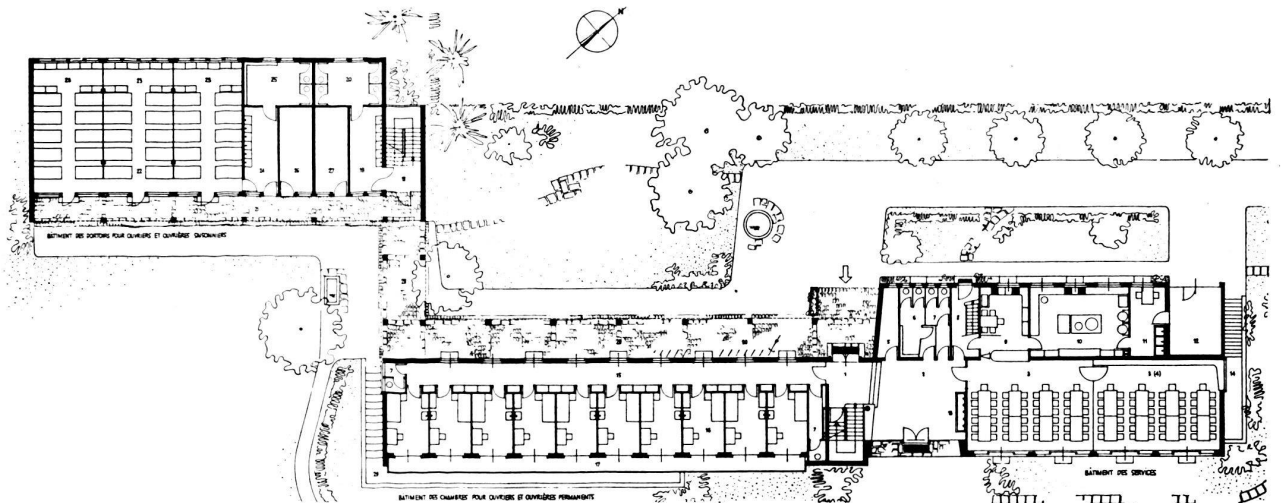
Echelle 1 : 400.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS COMMUNES A LA CAMPAGNE

3^{me} prix : Projet « Campagne III », M. R. TSCHUDIN

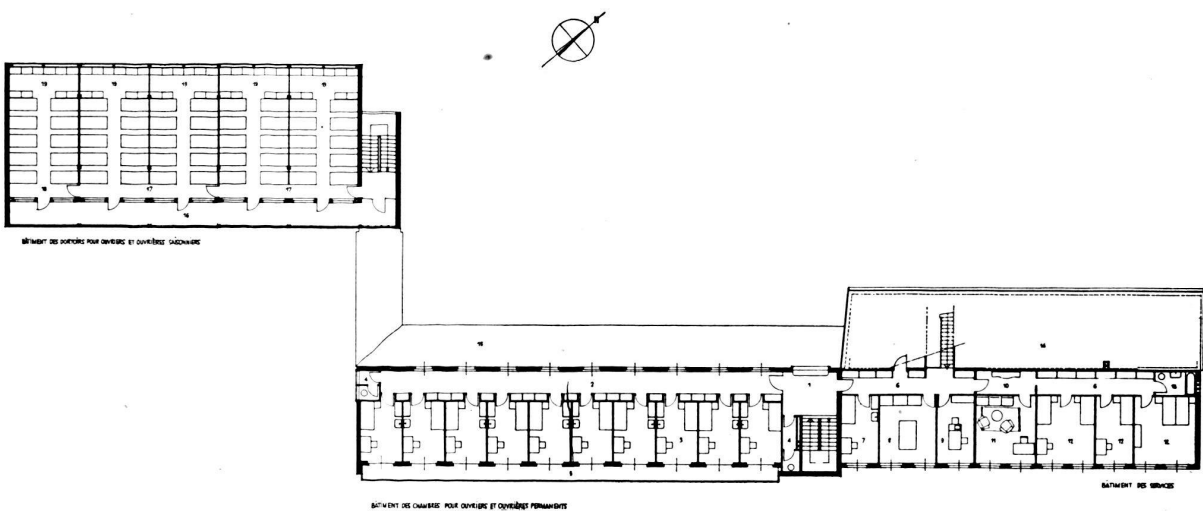


Perspective.



Rez-de-chaussée.

Echelle 1 : 500.



1^{er} étage.

Echelle 1 : 500.